



Sefer Torah.

## Répétition

### Michne Torah

*Les Tosseftot sont des commentateurs talmudiques français de l'époque du moyen Age (environ deux générations après Rachi).  
Leurs explications sont réputées pour leurs précisions et leurs pertinences comme dans l'extrait ci-dessous.*

### תוספות מסכת גיטין דף ב.

... ומה שנוהגים לכתוב י"ב שורות בגט, אומר ר"ת משום דגט גימטריא י"ב ור"י שמע בשם רב העי גאון ובשם רבנו סעדיה משום דכתיב ספר כריתות כשיעור י"ב שיטין המפסיקין בין ארבעה חומשי ספר תורה כדי אמר בבבא בתרא (דף יג:) שצריך להניח ארבע שיטין בין כל ספר וספר וההפסק שבין וידבר למשנה תורה לא חשיב שאינו אלא חוזר ושונה מה שלמעלה:

### Tosefot, Traité Guittin, page 2a

Pourquoi avons-nous l'habitude de rédiger des actes de divorces en 12 lignes?

Rabbenou Tam donne comme raison que la valeur numérique du mot Guet (acte de divorce) est de 12.

Mais Rabbenou Isaac a entendu du nom de Rabbenou Saadiya Gaon l'enseignement suivant:

L'acte de divorce est rédigé en 12 lignes comme les 12 lignes qui séparent les livres de la Torah. Il est en effet enseigné dans le traité Baba Batra qu'il faut laisser quatre lignes entre chaque livre de la torah. Et l'espace qu'il y a entre le livre des Nombres et le livre du deutéronome n'est pas compté car **le livre de Dévarim (le deutéronome), ne fait que répéter ce qui est enseigné dans les autres livres.**

### Explication:

C'est dans le Deutéronome qu'on trouve le commandement pour l'homme de rédiger un acte de divorce s'il souhaite se séparer de sa femme.

Ce commandement apparaît uniquement dans le livre de Dévarim. Mais selon la conclusion des Tosseftot, le livre de Dévarim ne fait que répéter les enseignements des quatre livres précédents.

La véritable question des Tosseftot est donc: où est donc donné le commandement de l'acte de divorce dans les autres livres?

Réponse: dans les lignes de séparation qu'il y a entre les livres car l'acte de divorce est une séparation.

**Source :** Traité Guittin, page 2b, premier Tosseftot de la page. Traduction: Michael Touboul